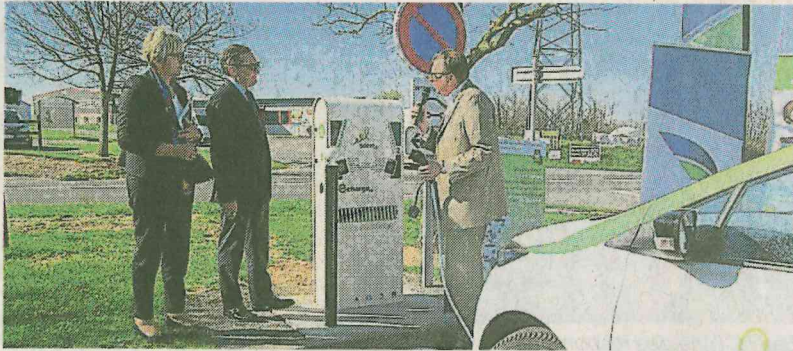


Isigny-le-Buat

Véhicules électriques : une seconde borne



Nadège Besnier, Philippe Bas et Pascal Deboilorey, directeur général du Sdem 50, expliquent le fonctionnement de la borne.

Vendredi après-midi, une borne de recharge pour véhicules électriques a été inaugurée sur l'aire de covoiturage, près du carrefour des Biards. C'est la seconde mise en place dans la commune, après celle du Pain-d'Avaine, près de la salle omnisports.

Actuellement, 54 bornes sont installées dans le département, le chiffre de 129 devrait être atteint à la fin de l'année et concerner 77 communes. Il s'agira de 106 bornes à charge accélérée (22 KVA) placées dans les centres-bourgs permettant une recharge en une à deux heures, et 23 bornes à charge accélérée, mais bridées à 3 KVA, sur les aires de covoiturage, pour une recharge en huit heures. « C'est un maillage assez dense dans le territoire. Si nous sommes impliqués dans cette démarche, c'est que le Département est propice à son développement et à cette pratique. Dans la région, la moyenne des trajets domicile-travail est inférieure à 30 km par jour, tandis que dans certaines régions, la distance est beaucoup plus

longue », constate Philippe Bas, le président du conseil départemental.

L'investissement total est évalué à 1 400 000 €, financé à hauteur de 48 % par l'Ademe (Agence de l'environnement et la maîtrise de l'énergie), 24 % par la commune et autant par le Département et 4 % par la Région.

Un maillage pour éviter la panne

Nadège Besnier, présidente du Sdem 50 (Syndicat départemental d'énergies de la Manche), précise que l'exploitation et l'assurance de ces réalisations est assurée par le syndicat. « Avec moins de 30 km entre chaque borne, le projet compte garantir la recharge d'appoint et ainsi rassurer les utilisateurs quant au risque de panne. »

Sur les 54 bornes actuellement en service, 116 utilisateurs sont abonnés, dont 32 fréquentent les deux bornes d'Isigny. Une moyenne de 33 recharges est recensée par semaine.